Mardi 4 Octobre 1881. N. 78. VINGT-UNIEME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBERAL DU VALAIS

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la lignes ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. Beeger, à Sion.

Canton du Valais.

Sion, 2 octobre 1881.

Les élections fédérales préoccupent en ce moment toute la presse ; les réunions se succèdent et tandis que de nouvelles candidatures surgissent, des magistrats qui sont sur la scène depuis nombre d'années se retirent de l'arène pour faire place à des forces nouvelles. Parmi les notabilités qui prennent leur retraite, nous citons M. Kappeler de Thurgovie, qui a siégé sans interruption pendant 33 ans au Conseil des Etats, dont il a été président à plusieurs reprises ; M. Augustin Keller d'Argovie qui avait fait à l'ancienne Diète la première proposition d'expulsion des Jésuites ; M. Keller a siégé alternativement dans les deux conseils et les a présidés tous les deux ; enfin M. Delarageaz, le vaillant champion de la révolution vaudoiss de 1845 qui prend congé des électeurs du 43e Arrondissement fédéral. Nous détachons les passages suivants de l'adieu triste et résigné de M. Delarageaz, qui voit la Suisse courir à la centralisation qu'il a constamment combattue.

" 1874, a dit-il, fait la brèche, et dès lors, à chaque session des chambres, l'œuvre est poursuivie en détail.

De guerre lasse, sans doute, le peuple suisse regarde et laisse passer, il en verra bien d'autres ; le droit civil et pénal des Cantons, leur procédure (momentanément abandonnée pour les besoins de la cause), les tribunaux chargés de l'appliquer, les écoles, les impôts, tout subira la transformation que voulaient les hommes de 1872 et que le peuple vaudois repoussait le 12 mai avec une énergie triomphante.

« Qu'irais-je faire à Berne désormais, moi vieux lutteur qui ai passé ma vie à combattre pour la démocratie et le fédéralisme ? Rien absolument rien, si ce n'est que provoquer la contradiction, l'irritation et accélérer un mouvement liberticide.

« Est ce à dire que la Suisse, et notre cher Canton de Vaud en particulier, doivent renoncer à voir triompher les principes qui nous ont guidés jusqu'ici. A Dieu ne plaise, mes chers concitoyens, je ne désespère ni de la vérité ni de la justice ; voilées un moment, elles n'en brilleront un jour qu'avec plus d'éclat.

« L'expérience a déjà été faite et la réaction n'a pas tardé à se produire : on ne centralise pas d'une manière durable un pays comme le nôtre. „

Nous ne voyons pas tout en noir comme M. Delarageaz ; mais si les événements lui donnaient raison, si les radicaux Suisses, contrairement à leurs protestations, nous conduisaient un jour à l'unitarisme, nous dirions avec le vieux lutteur Vaudois : " Nous ne désespérons ni de la vérité, ni de la justice ; voilées un moment, elles n'en brilleront un jour qu'avec plus d'éclat. „

Contrairement à l'annonce des journaux conservateurs du canton, reproduite par une partie de la presse Suisse, nous sommes en mesure d'affirmer de la manière la plus positive qu'aucune candidature libérale, n'a été discutée ou arrêtée à la réunion de Vernayaz ; elle a laissé au choix d'un comité de la désigner et de la faire connaître. C'est ce qui n'a pas encore eu lieu.

Nous sommes informés de source certaine que le parti conservateur reconnaît que les libéraux auront la majorité dans l'arrondissement, s'ils marchent unis ; mais il compte sur l'indiscipline de ses adversaires, indiscipline qu'il cherchera à entretenir ; car il est parfaitement renseigné sur ce qui se passe dans toutes les communes de l'arrondissement ; il connaît les divergences d'opinions qui se manifestent ici et là et il ne se fera pas faute d'en tirer avantage, si les libéraux n'ont pas assez de patriotisme pour faire taire leurs préférences personnelles dans l'intérêt de la cause.

Le Conseil d'Etat, dit l'*Ami du Peuple*, de concert avec l'ordinaire du diocèse, a décidé qu'une collecte aurait lieu dans toutes les églises du canton le 1er novembre prochain, jour de la Toussaint, en faveur des victimes de la catastrophe d'Elm.

Il résulte d'un dernier rapport officiel sur la catastrophe que 114 personnes y ont été ensevelies ; elles appartiennent à 27 familles, sur 211 que comptait le village. 12 ménages ont complètement disparu sans laisser de descendants.

Parmi les survivants, il y a 17 veuves, 9 veufs, 28 enfants qui ont perdu leur père, 3

---

38 FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*.

COLOMBA

PAR

Prosper Mérimée

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Restée seule avec miss Lydia, elle se plaignit d'un grand mal de tête, et lui proposa une promenade à quelques pas du village. « Le grand air me fera du bien, disait-elle. Il y a si longtemps que je ne l'ai respiré ! » Tout en marchant elle lui parlait de son frère ; et miss Lydia, que ce sujet intéressait assez vivement, ne s'apercevait pas qu'elle s'éloignait beaucoup de Pietranera. Le soleil se couchait quand elle en fit l'observation et engagea Colomba à rentrer. Colomba connaissait une traverse qui, disait-elle, abrégeait beaucoup le retour ; et quittant le sentier qu'elle suivait, elle en prit un autre en apparence beaucoup moins fréquenté. Bientôt elle se mit à gravir un coteau tellement escarpé qu'elle était obligée continuellement pour se soutenir de s'accrocher d'une main à des branches d'arbres, pendant que de l'autre elle tirait sa compagne après elle. Au bout d'un grand quart d'heure de cette ascension, elle se trouvèrent sur un petit plateau couvert de myrtes et d'arbousiers, au milieu de grandes masses de granit qui perçaient le sol de tous côtés. Miss Lydia était très fatiuée, le village ne paraissait pas, et il faisait prespue nuit.

« Savez-vous, ma chère Colomba, dit-elle, que je crains que nous ne soyons égarées ?

« N'ayez pas peur, répondit Colomba ; marchons toujours, suivez-moi

— Mais je vous assure que vous vous trompez ; le village ne peut pas être de ce côté-là. Je parierais que nous lui tournons le dos. Tenez, ces lumières que nous voyons si loin, certainement c'est là qu'est Pietranera.

— Ma chère amie, dit Colomba d'un air agité, vous avez raison ; mais à deux cents pas d'ici... dans ce mâquis...

— Eh bien ?

— Mon frère y est ; je pourrais le voir et l'embrasser si vous vouliez. „

Miss Nevil fit un mouvement de surprise.

« Je suis sortie de Pietranera, poursuivit Colomba, sans être remarquée, parce que j'étais avec vous... autrement on m'aurait suivie... être si près de lui et ne pas le voir !... Pourquoi ne viendriez-vous pas avec moi voir mon pauvre frère ? Vous lui feriez tant de plaisir !

— Mais, Colomba... ce ne serait pas convenable de ma part.

- Je comprends. Vous autres femmes des villes, vous vous inquiétez toujours de ce qui est convenable ; nous autres femmes de village, nous ne pensons qu'à ce qui est bien.

— Mais il est si tard !... Et votre frère, que pensera-t-il de moi ?

— Il pensera qu'il n'est point abandonné par ses amis, et cela lui donnera du courage pour souffrir.

— Et mon père, il sera si inquiet...

— Il vous sait avec moi... Eh bien ! décidez-vous... Vous regardiez son portrait ce mâtin, ajouta-t-elle avec un sourire de malice.

— Non... vraiment, Colomba, je n'ose... ces bandits qui sont là....

— Eh bien ! ces bandits ne vous connaissent pas, qu'importe ? Vous désiriez en voir !...

— Mon Dieu !

— Voyez, mademoiselle, prenez un parti. Vous laisser seule ici, je ne le puis pas ; on ne sait pas ce qui pourrait arriver. Allons voir Orso, ou bien retournons ensemble au village... Je verrai

qui ont perdu leur mère et 7 qui ont perdu père et mère. Deux vieux couples, une mère seule et une mère avec enfants n'ont plus personne pour les soulager.

On nous écrit:

La *Gazette du Valais* vient de révéler un fait très important relatif à l'académie helvétique de St-Maurice.

Dans ce corps qu'académique on nomme, tout nouvel élu est tenu de faire l'éloge de son prédécesseur, sans préjudice de beaucoup d'autres. C'est ainsi que sera mise au jour la biographie de MM. Charles-Louis de Bons, Louis Gross, l'abbé Henzen, etc., etc, on voit que c'est une espèce de compagnie d'assurance d'éloges mutuels et en même temps, une réminiscence de ce qui se pratique dans nos messes solennelles.

Quel que soit le nombre des prêtres présents tous reçoivent des coups d'encensoir, qui trois, qui deux, qui un.

L'illustre académie pourrait parfaitement se dispenser d'entendre l'éloge de Monsieur le conseiller d'Etat de Bons, après la reproduction que le *Confédéré* vient de donner du message au Grand-Conseil, rédigé et signé par lui, pour la réunion au domaine de l'Etat des biens du haut clergé et des corporations religieuses.

Ce document remarquable fait ressortir mieux que tout ce que pourrait dire un membre de l'académie en question le talent hors ligne de l'écrivain, le patriotisme du citoyen et l'indépendance du magistrat.

Bas-Valais, 28 septembre 1881.

« Une réunion importante des chefs du parti conservateur bas-valaisan a eu lieu le 26 courant, à Vernayaz. A une grande majorité et ensuite de la non acceptation des représentants actuels de notre arrondissement au Conseil national, les candidatures de MM. Cyprien Barlatey, juge, à Monthey et Emile Gross, notaire à Martigny, ont été acclamees par la réunion. »

Nous reproduisons sous toute résorve la nouvelle qui précède qui semble faire le pendant en fait de véracité, de l'annonce publiée par les journaux conservateurs du canton concernant la candidature des futurs députés du Bas-Valais au Conseil national. (*Réd.*)

D'Agaune, 28 septembre 1881.

Un épouvantable malheur a failli arriver hier 27 courant, sur la voie ferrée, entre le pont de Mauvoisin et la gare de St-Maurice. Le vénérable chanoine Gard revenait philosophiquement de sa visite quotidienne et matinale à l'orphelinat de Ste-Marie. Il chevauchait tout rêveur sur la ligne, et profondément absorbé peut-être par quelque tout récent souvenir agréable. — Notre digne ecclésiastique ne s'apercevait nullement que le train arrivant en gare de St-Maurice à 10 h. 45 m. le serrait de près Malgré les signaux d'alarme qui étaient coup sur coup répétés par le conducteur de la machine, le digne homme n'en continuait pas moins sa promenade sans se douter du danger qu'il courait. Par miracle, et au moment même où le train allait inconsciemment briser une existence aussi bien remplie, le brave chanoine sortit enfin de la voie et fut ainsi sauvé d'une mort inévitable. Grande fut la frayeur de tous les voyageurs à l'ouïe des signaux d'alarme. On raconte que plusieurs cas de *syncope grave* se sont produits.

L'administration laissera-t-elle impunie l'imprudence de cet homme de Dieu? X.

Pendant le mois de septembre de 1881 le bureau des postes de Sion a expédié 2587 caisses de raisins du poids de 5 kilos chaque environ.

Confédération suisse.

Militaire. — L'enquête relative aux faits imputés à l'instructeur Andreazzi a atténué les accusations dont il a été l'objet sans le décharger complètement. Il paraîtrait qu'il s'est servi assez souvent à l'adresse des recrues d'un vocabulaire auquel des soldats citoyens ne sont pas habitués et qu'on tolèrerait difficilement même dans des armées permanentes, vocabulaire qu'il a du reste été invité de la manière la plus formelle à abandonner complètement. En outre, il est parfaitement exact que le capitaine Andreazzi a frappé avec la main sur le bras d'une recrue, ce qui n'est pas très régulier; mais à sa décharge on dit qu'il s'agissait d'un exercice de tir à balles; la recrue en question avait été plusieurs fois avertie inutilement de tenir son arme de façon à ne pas menacer la vie de ses camarades et c'est dans le but d'éviter un accident qu'il dit avoir agi ainsi.

Quant à l'histoire d'une canne mise dans la bouche d'un militaire, l'enquête a démontré de la manière la plus positive que rien de pareil n'a eu lieu. Dans ce cas-là, M. Andreazzi s'est borné à demander à un militaire qui chiquait en qui ne voulait on ne pouvait pas marquer le pas à haute voix, ce qu'il avait dans la bouche, et le montrant, il est vrai avec sa canne.

Quoi qu'il en soit, on assure que l'auditeur en chef, auquel le dossier de cette affaire a été renvoyé, conclut à ce qu'il soit infligé une peine disciplinaire au capitaine Andreazzi.

On voit qu'il y a loin des faits aux ridicules exagérations propagées par la complaisance de quelques journaux.

Taxe militaire. — Le Conseil fédéral a pris au sujet de la perception de la taxe militaire la décision suivante, qui vient d'être communiquée aux gouvernements cantonaux.

« Les militaires incorporés qui manquent leur service une année ont à payer en compensation une taxe annuelle, et cela pour aussi longtemps que compte l'exercice manqué, c'est-à-dire que les hommes astreints au service et qui n'ont a suivre un cours de répétion que tous les deux ans doivent payer la taxe pour l'année sur laquelle tombe le service manqué et pour l'année précédente, à moins que, pendant cette dernière, ils n'aient fait, d'une autre manière, un service d'école ou de campagne. »

Referendum. — Le délai pour les demandes de referendum étant expiré sans qu'il en ait été fait usage, les trois lois fédérales suivantes sont déclarées en vigueur:

La loi fédérale sur les obligations du 22 juin 188 ; — la loi fédérale concernant la capacité civile et celle relative à l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'école suisse et à l'abrogation du cours préparatoire à l'Ecole polytechnique fédérale. La première sera exécutoire à partir du 1er janvier 1883, la seconde le 1er janvier 1882 et la troisième le 1er octobre 1881.

---

mon frère... Dieu sait quand... peut-être jamais...

— Que dites-vous Colomba? Eh bien! allons! mais pour une minute seulement, et nous reviendrons aussitôt. »

Colomba lui serra la main, et, sans répondre, elle se mit à marcher avec une telle rapidité que miss Lydia avait peine à la suivre. Heureusement Colomba s'arrêta bientôt en disant à sa compagne: « N'avançons pas davantage avant de les avoir prévenus; nous pourrions peut-être attraper un coup de fusil. » Elle se mit alors à siffler entre ses doigts; bientôt après on entendit un chien aboyer, et la sentinelle avancée des bandits ne tarda pas à paraître. C'était notre vieille connaissance, le chien Brusco, qui reconnut aussitôt Colomba, et se chargea de lui servir de guide. Après maints détours dans les sentiers étroits du mâquis, deux hommes armés jusqu'aux dents se présentèrent à leur rencontre.

— Est-ce vous Brandolaccio? Où est mon frère?

— Là bas, répondit le bandit. Mais avancez doucement: il dort, et c'est la première fois que cela lui arrive depuis son accident. Vive Dieu! on voit bien que par où passe le diable une femme passe bien aussi. »

Les deux femmes s'approchèrent avec précaution, et auprès d'un feu dont on avait prudemment masqué l'éclat en construisant autour un petit mur en pierres sèches, elles aperçurent Orso couché sur un tas de fougère et couvert d'un pilone. Il était fort pâle et l'on entendait sa respiration oppressée. Colomba s'assit auprès de lui, et le contemplait en silence les mains jointes, comme si elle priait mentalement. Miss Lydia, se couvrant le visage de son mouchoir, se serra contre elle; mais de temps en temps elle levait la tête pour voir le blessé par-dessus l'épaule de Colomba. Un quart d'heure se passa sans que personne ouvrit la bouche. Sur un signe du théologien, Brandolaccio s'était enfoncé avec lui dans le mâquis, au grand contentement de miss Lydia, qui, pour la première fois, trouvait que les grandes barbes et l'équipement des bandits avaient trop de couleur locale.

Enfin Orso fit un mouvement. Aussitôt Colomba se pencha sur lui et l'embrassa à plusieurs reprises, l'accablant de questions sur sa blessure, ses souffrances, ses besoins. Après avoir répondu qu'il était aussi bien que possible, Orso lui demanda si miss Nevil était encore à Pietranera, et si elle lui avait écrit. Colomba, courbée sur son frère, lui cachait complétement sa compagne, que l'obscurité, d'ailleurs, lui aurait difficilement permis de reconnaître. Elle tenait une main de miss Nevil, et de l'autre elle soulevait légèrement la tête du blessé.

« Non, mon frère, elle ne m'a pas donné de lettre pour vous...; mais vous pensez toujours à miss Nevil, vous l'aimez donc bien?

— Si je l'aime Colomba!... Mais elle... elle me méprise peut-être à présent! »

En ce moment, miss Nevil fit un effort pour retirer sa main; mais il n'était pas facile de faire lâcher prise à Colomba; et, quoique petite et bien formée, sa main possédait une force dont on a vu quelques preuves,

« Vous mépriser! s'écria Colomba, après ce que vous avez fait... Au contraire, elle dit du bien de vous... Ah! Orso, j'aurais bien des choses d'elle à vous conter. »

La main voulait toujours s'échapper, mais Colomba l'attirait toujours plus près d'Orso.

« Mais enfin, dit le blessé, pourquoi ne pas me répondre?... Une seule ligne et j'aurais été content. »

A force de tirer la main de miss Nevil, Colomba finit par la mettre dans celle de son frère. Alors, s'écartant tout à coup en éclatant de rire: « Orso, s'écria-t-elle, prenez garde de dire du mal de miss Lydia, car elle entend très bien le corse. »

(*A suivre.*)

Nouvelles des Cantons

GLARIS. — D'aprés la *N. Gazette de Glaris*, M. le professeur Heim de Zurich, qui s'est rendu de nouveau à Elm tout récemment, a trouvé que l'état des choses est tranquillisant. Le cours qu'a suivi jusqu'ici la dislocation de la partie de la montagne attaquée par les fissures, a jusqu'à présent confirmé ses premières prévisions ; ces jours derniers, il n'y a pas eu d'éboulements considérables.

Quant aux secours réunis en Suisse en faveur des victimes, nous constatons les indications suivantes de quelques journaux :

La collecte faite dans la ville de Neuchâtel au profit des victimes de la catastrophe d'Elm a produit la somme de 11,000 fr., et beaucoup de personnes n'avaient pas été atteintes par les collecteurs, on peut donc compter encore sur un appoint assez considérable. — La collecte faite à la Chaux-de-Fonds a réuni 10,287 fr. 95, qui, ajoutés aux sommes précédemment souscrites, forme un total de plus de 13,000 francs.

En outre, le Comité directeur de la Société pédagogique de la Suisse romande, qui siége à Neuchâtel, va organiser une collecte dans les écoles en faveur de cinquante et quelques orphelins d'Elm.

Une collecte semblable avait été organisée déjà en 1870 en faveur des orphelins de la guerre franco-allemande.

Le Locle a eu un concert de onze Sociétés qui a produit environ 600 fr. La collecte d'Herzogenbuchsee a donné 564 fr.

La quête organisée à Bienne en faveur des Confédérés qui ont souffert de la grêle, des inondations et d'éboulements (Elm) a produit 4315 fr. 30.

Les officiers actuellement en service à Yverdon ont réuni, par une collecte faite entre eux, la somme de 156 fr.

La souscription de la *Gazette de Lausanne* s'élève a 11,000 fr.

Celle du *J. de Genève* s'élevait le 2 de ce mois à fr. 51,522 90.

La Feuille fédérale annonce de plus que les dons en argent envoyés directement à la caisse fédérale s'élevaient au 1er octobre à francs 17,143,25.

VAUD. — Les moulins de Bettens ont été incendiés dans la journée de samedi. Les pertes s'élèvent à 6080 fr., soit 5365 fr. pour les bâtiments et 715 fr. pour le mobilier.

Nouvelles Etrangères.

France.

M. Grévy rentrera à Paris mercredi.

Le gouvernement a décidé de fixer au 28 octobre la date de la convocation des Chambres, parce qu'il considère que l'existence officielle de la nouvelle Chambre ne prend date que du 28 octobre. Rien n'est décidé touchant la démission du cabinet. On assure que le président Grévy adressera un message à l'ouverture des Chambres.

Angleterre.

Les évêques catholiques d'Irlande viennent de prendre une résolution très importante dont il faut les féliciter. Ils ont rompu avec la Ligue agraire et se sont prononcés officiellement en faveur du *Land Act* dont ils estiment que l'application loyale suffira pour réparer les torts dont se plaignent les tenanciers. Ils ont donc résolu d'adresser au peuple d'Irlande un manifeste dans lequel il l'engageait à renoncer aux moyens révolutionnaires et à se rallier au *Land act*.

Il paraît cependant qu'ils mettent à leur intervention une condition qui ne plaira peut-être pas beaucoup au gouvernement, après les déclarations de M. Forster : ils demandent la mise en liberté de tous les détenus politiques. Il est vrai que si le gouvernement répugne à une amnistie en masse, il ne se refuse pas à accorder des grâces particulières ; déjà la plus grande partie des ligueurs arrêtés est sortie de prison, et parmi eux quelques-uns des plus compromis, qui n'ont, du reste, profité de leur liberté que pour se jeter dans la mêlée avec une nouvelle ardeur. L'exemple n'est pas très encourageant ; mais l'appui du haut clergé est d'un assez haut prix pour que le gouvernement se résigne à quelques sacrifices, pour se le concilier.

Amérique.

Un ingénieur suisse qui a passé quelque temps sur les chantiers de percement du canal de Panama écrit ce qui suit :

« Les nouvelles que je puis vous donner à mon retour de Panama ne sont guère favorables en ce qui concerne l'état sanitaire de l'isthme.

La mort a cruellement éprouvé le personnel de la compagnie du canal, dont six employés supérieurs et plusieurs agents secondaires ont succombé à la suite de la fièvre jaune qui continue à sévir dans les campements ainsi que dans les bureaux de construction du canal.

Un grand nombre de malades sont dans l'hôpital des étrangers de Panama, qui est insuffisant et médiocrement organisé. Plus de 150 malades y sont soignés par quatre sœurs seulement.

—Un complot contre la vie du président Arthur a été dénoncé à la police de Washington.

On télégraphie à ce sujet de Washington, le 28 septembre, qu'un employé du musée de médecine militaire, nommé Bayley, a fait au bureau de police une déclaration formelle constatant qu'il a entendu, dans la nuit de lundi, la conversation de deux hommes qui complotaient d'assassiner le président Arthur.

Bayley déclare qu'il pourrait reconnaître les deux individus. Aucune arrestation n'a été opérée jusqu'à présent.

FAITS DIVERS.

— Il y a quelque temps, à New-Jersey — en face de New York — quelqu'un crut à propos de s'écrier :

— Si le président pouvait donc ne pas en réchapper !

Un habitant lui administra immédiatement un énorme soufflet.

Cet homme juste, mais vif, fut condamné pour cet acte à trois jours de prison.

Une souscription a été ouverte en sa faveur au prix unique de 1 *cent* (5 centimes) et dans toute l'Union ; elle a atteint aujouad'hui le chiffre de 100,000 dollars (500.000 francs), une fortune. Voilà une giffle bien placée.

— Dans le village de Commeglia, près de Chiavari, il vient de se passer un fait qui prouve combien la superstition est encore profondément enracinée chez le peuple italien. Comme il ne pleuvait plus depuis quelque temps, les campagnards fixèrent à saint Roch un délai de trois jours pour leur envoyer de l'eau.

Au bout de trois jours cependant il ne pleuvait pas encore. Les paysans se rendirent alors dans l'église, mirent une corde au cou de la statue de saint Roch et la jetèrent dans un puits.

Leur colère était même si grande que le curé, craignant d'avoir le même sort, dut se réfugier chez un ami, dans un village voisin, où il resta caché pendant un jour et une nuit.

Russie.

Le tribunal de Kiew vient de juger cinq personnes compromises dans les troubles antisémitiques du 15 mai. L'un des accusés, convaincu d'avoir causé par ses mauvais traitements la mort d'une juive, a été condamné à six ans de travaux forcés. Trois autres accusés ont été frappés de diverses peines de prison et un acquitté.

VARIÉTÉS

Au tribunal. — Le président à une dame assez mûre, qui comparaît comme témoin :

— Votre âge ?

— Vingt-neuf ans.

Le président étonné.

— Vingt-neuf ans ?

La dame négligeamment :

— Et quelques années !

***

EN TEMPS D'ÉLECTIONS.

Le candidat monte à la tribune pour parler à l'assemblée électorale :

— Citoyens.....

Enroué formidablement, le pauvre orateur ne peut parvenir à se faire entendre.

Tout à coup, au fond de la salle, un auditeur s'écrie :

— Pas étonnant qu'avec une voix pareille il demande celle des autres.

***

Le vénérable curé de C..... en Champagne, prêchait dernièrement devant un auditoire peu attentif. Il remarqua même que le Maire et l'Adjoint placés l'un à côté de l'autre s'étaient endormis et que ce dernier ronflait bruyamment. Alors le prédicateur prenant le parti de l'interrompre lui dit : « Monsieur l'Adjoint, je vous demande pardon de vous déranger, mais je dois vous faire observer que vous ronflez si fort que vous courez le risque de réveiller Monsieur le Maire. »

***

Un de nos abonnés nous transmet une carte correspondance qu'il vient de recevoir et dont voici le contenu. (Nous supprimons les noms propres) :

*** le 24 septembre 1881.

Monsieur ***

Impossible de descendre lundi 26 courant ; si vous voulez un porc pour le lundi suivant, je suis à votre disposition. Vous me donnerez une réponse s. v. p.

Votre dévoué ***

Le Journal du magnétisme, fondé en 1845, par le baron DU POTET, paraît sous la direction de H. DURVILLE — Abonnement 6 fr. par an ; le numéro 50 centimes.

TRAITEMENT DES MALADIES REBELLES, par le *Magnétisme* et le *Somnambulisme.* Consultations par correspondance.

S'adresser à la *Librairie du magnétisme* 66, rue des Lombards, Paris. 91—52 m 2

ANNONCES.

Fromage de Limbourg

de première qualité

à fr. 1 „ 08 le kilo, emballage gratis, par caisses de 20 et 30 kilos, chez M. **J. Etter,** nég. à **Moudon** (Vaud). 132-2-2

ON DEMANDE

Pour entrer de suite comme apprenti maréchal, un jeune homme de 16 à 18 ans. — S'adresser à Oswald SCHENK, maréchal-ferrant, St-Georges, Sion. 133 2-1

Les maladies des voies urinaires sont guéries complètement par le médecin spécial SUTER, à SISSACH. Dire le sexe et l'âge. 131v.10—4

EXTRAIT VÉGÉTAL

du Dr Schwaiger

Guérit en quatre semaines toutes les conséquences de l'*onanisme*, la faiblesse virile, les polutions nocturnes ainsi que toutes les maladies vénériennes des deux sexes qui sont guéries en très peu de temps. Succès garanti.

Un flacon avec l'instruction, est expédié contre l'envoi de 5 francs, adressé directement au *Dr Schwaiger, Vienne, VII Schottenfeldgasse 60* (H32U) 50-44

VINS ET SPIRITUEUX.

La maison SIMON STEIGMEIER, de Cette, Bordeaux et Genève expedie ses vins garantis purs, naturels et de tout 1er choix aux prix suivants:

Vin du Midi, qualité supérieure, la pièce, 220 litres	fr.	110
1/2 pièce, 110 litres	»	58
Vin blanc, qualité supérieure, la pièce, 220 litres,	fr.	120
1/2 pièce 110 litres,	»	65
Mâcon, vieux, bon ordinaire, la pièce 216 litres	fr.	145
1/2 pièce, 108 litres	»	75
Bordeaux vieux, rouge et blanc, la pièce, 228 litres,	»	180
1/2 pièce, 114 litres,	»	95

Pour les qualités de vins supérieures prix courants et échantillons sur demande.

Cognac, Rhum — Eau-de-cerises — Marc — Vermouth.

Fûts à retourner en gare Genève

Marchandise prise en gare Genève. Le droit fédéral et le transport depuis Cette, Mâcon, Bordeaux, payé jusqu'à Genève est compris dans les prix ci-dessus.

S'adresser exclusivement pour les commandes à M. SIMON, 10, rue des Voirons et No 15 rue des Gares à Genève.

CORDES EN FIL DE FER et d'ACIER

sont fabriquées et livrées promptement par la Fabrique de

C. EBERHARD-OECHSLIN,

à Schaffhouse.

(O 22 Sch.) 110—7—7.)

Pour ménages, hôtels, restaurants etc..

Epargnez 50 pour cent en achetant directement du fabricant.

Nous expédions au prix de fabrique, franco à domicile un de nos magnifiques services complet de table en argent-alfénide garantie de ne jamais perdre la couleur d'argent, composée des **70 pièces suivantes au prix devingt FRANCS**

6 couteaux de table, lames en acier anglais		2 candélabres en argent-alfénide	
6 fourchettes élégantes en argent-alfénide		1 louche massive	»
6 cuilliers à soupe	»	1 sucrier	»
12 cuilliers à café	»	1 passe-thé	»
6 tasses et soucoupes	»	1 sellier et poivrier	»
6 ronds de serviettes	»	1 beurrier	»
6 supports-couverts	»	1 huillier	»
6 cuilliers à œuf	»	1 corbeille à pain	»
6 coquetiers élégants	»	1 pièce montée pour desserts	

Envoi franco de ces 70 pièces contre mandat-poste de vingt francs.

Tout objet qui cesse à plaire est loyalement échangé ou l'argent rendu. Eviter les contrefaçons et s'adresser directement à

MANFRFE BOSENBERG et Cie 86 Frederich Place, Woolwich (Angleterre.)

GRANDE NOUVEAUTÉDE

MACHINES A COUDRE

GROS — DÉTAIL

Machines à plisser à main et à pied

Aiguilles, fil, soie et huile bonne qualité.

Un des plus beaux et grand choix de machines à coudre des meilleurs systèmes et de la plus haute perfection. Machines à main et à pied, *simples* et de *luxe*, ainsi que des *meubles machines* pour salon, pédales hygiéniques et autres, aux prix les plus avantageux.

S'adresser directement à la maison

Joseph CHILOGNE,

7 et 8, rue du Centre, 7 et 8, VEVEY.

Réparations de machines à coudre. - Fournitures pour cordonniers, peausserie, tiges diverses et fil. - Coupons commerciaux.

A remettre pour cause de santé

Un magasin de tissus et épicerie bien achalandé situé à Martigny, au centre des affaires. Pour renseignements s'adresser au bureau du journal 121-6-6

En vente au Comptoir de Littérature à Willisau (Suisse) :

PLUS D'EXCÈS DE POPULATION.

ou éclaircissements important sur l'acte générateur et ses suites, par le Dr. RYMER.

Prix 2 Fr. S'expédie sous enveloppe cachetée. 120-5-5

A VENDRE.

Deux vitrines, un char et échelles et à banc, plus deux bancs. — S'adresser à l'imprimerie. 128 -3-3

BUREAU DE PLACEMENT

recommandé et autorisé

pour employés et domestiques des deux sexes

B. BIOLEY, négt

à Martigny-Bourg et St-Maurice.

PLACEMENTS GARANTIS

pour le Valais et tous pays.

On ne reçoit aucune demande de placement sans certificats de moralité ou de service.

Chez le même, bonnes chaussures à des prix réellement avantageux. 124-v3-3

Excellent remède pour les personnes pauvres de sang, d'une digestion difficile et d'un faible système nerveux Bitter de santé diététique de premier ordre.

Prix par bouteille avec mode de s'en servir fr. 2. 50.

Dépôt à la *Pharmacie de Quay, à Sion.*

On achète

des billes de **Tilleul** ayant au moins un mètre de longueur et vingt-quatre centimètres de diamètre au prix de 60 à 80 c. le pied cube suivant la qualité. S'adresser à MM. V. THIRION et Cie, à Sallaz s/Ollon. 4 4

GEROUDET JOSEPH A SION.

Offre en location une propriété d'environ 8,638 mètres. Arborisée, nature sain-foin, prairie et jardin, maison 2 étages, vaste grange et écurie, le tout d'un seul enclos, près de la gare. 127-3-3